

COMMUNE DU GUILVINEC

Conseil municipal du 6 mars 2015 – 19h

Compte rendu

A 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Daniel LE BALCH, premier adjoint.

**PRESENTS** : Monsieur Le Balch Daniel, Monsieur Brunot Pierre, Madame Gadonnay Stéphanie, Madame Bodere Albane, Monsieur Daniel René-Claude, Madame Le Gall Gaëlle, Madame Gléhen Danièle, Madame Ranzoni Michèle, Madame Aubrée-Lijour Marie-Claude, Monsieur Palud Bernard, Madame Barbet Sylvie, Monsieur Maréchal Dominique, Monsieur Peron Roger, Madame Le Goff Françoise, Madame Volant Laure, Monsieur Guéguen Johan, Monsieur Henri Le Cleach, Monsieur Le Bellec Etienne, Madame Laurent Jocelyne, Monsieur Couant Guillaume.

**PRESENTS PAR PROCURATION** : Monsieur Jean Luc Tanneau donne pouvoir à Monsieur Daniel Le Balch, Monsieur Christian Kerriou donne pouvoir à Monsieur Pierre Brunot, Monsieur Thomas Biet donne pouvoir à Madame Le Gall Gaëlle.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Bodere Albane.

**Nombre de membres en exercice** : 23

**Nombre de membres ayant pris part à la délibération** : 22

Monsieur Le Balch excuse, tout d'abord, Monsieur le Maire retenu ce soir à une réunion à la communauté de communes concernant la pêche.

Il demande ensuite si tous les conseillers ont bien reçu le rapport du dernier conseil et demande s'il y a des observations. Aucune remarque n'est émise.

**Installation d'un nouveau conseiller**

Karine Cusson a adressé un courrier à Monsieur le Maire faisant part de sa volonté de quitter le conseil. Après transmission de la copie du courrier à Monsieur le Préfet, il convient d'installer la première personne non élue de la liste appartenant au démissionnaire. C'est ainsi que Monsieur Henri Le Cleach est installé en ce début de séance.

Monsieur Le Balch lui souhaite la bienvenue au sein de l'équipe.

## Vote des comptes administratifs 2014 et affectation des résultats

La commission finances s'est réunie le 24 février dernier pour procéder à l'analyse des comptes.

Après cette étude par ses membres, Monsieur Le Balch donner les principaux chiffres suivants issus du budget principal :

	CA 2013	CA 2014	Evolution % au CA 2013
Charges à caractère général	725 404,99 €	629 582,31 €	-13,21%
Charges de personnel	1 278 806,24 €	1 292 545,33 €	1,07%
Autres charges de gestion courante	639 739,47 €	710 354,21 €	11,04%
Charges financières	114 766,42 €	112 410,66 €	-2,05%
Charges exceptionnelles	127 255,15 €	33 891,71 €	-73,37%

675 - Valeurs comptables des immo cédées		11 194,50 €	
6812 - Dotation aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir		683,43 €	
6811 - Dotation aux amortissements des immobilisations		44 835,31 €	

<b>TOTAL CHARGES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 885 972,27 €</b>	<b>2 778 784,22 €</b>	<b>-3,71%</b>
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 885 972,27 €</b>	<b>2 835 497,46 €</b>	<b>-1,75%</b>

6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	79 000,00 €	93 311,66 €	18,12%
Produit des régies	140 420,58 €	119 613,70 €	-14,82%
Impôts et taxes	1 956 736,79 €	2 009 626,02 €	2,70%
Dotations et participations	884 511,04 €	864 098,34 €	-2,31%
Revenus des immeubles	116 792,37 €	104 991,59 €	-10,10%
Recettes exceptionnelles	88 428,25 €	20 302,92 €	-77,04%

776-Différences sur réalisations		8 894,50 €	
791 - Transfert de charges de fonctionnement		6 834,30 €	

<b>TOTAL RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 265 889,03 €</b>	<b>3 211 944,23 €</b>	<b>-1,65%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 265 889,03 €</b>	<b>3 227 673,03 €</b>	<b>-1,17%</b>

**Autofinancement** **379 916,76 €** **398 886,80 €** **+ 4,99%**

Déficit constaté	480 259,31 €		28%
Dépenses d'équipement			
Dont :			
-Malamok : 529 224,24 €			
- Office de tourisme : 83 817,83 €	970 829,89 €		57%
Remboursement du capital des emprunts	206 091,39 €		12%

Subventions d'équipements versées	40 189,62 €	3%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 697 370,21</b>	

Résultat de fonctionnement reporté 2013	289 936,02 €	52 %
Résultat de fonctionnement constaté en 2014	398 886,80 €	
Emprunt	400 000 €	30 %
Dotations, fonds divers et réserves	142 715,21 €	11 %
Subventions d'investissement encaissées	84 985,14 €	7 %
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 316 523, 17 €</b>	<b>100 %</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT AVEC RAR</b>	<b>1 556 717, 03 €</b>	

Il est ensuite proposé au conseil municipal d'approuver les comptes administratifs 2014 du budget principal de la commune, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
<b>COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		3 660,22	480 259,31		476 599,09	
Opérations de l'exercice	2 835 497,46	3 230 724,04	1 319 045,70	1 060 905,61	4 154 543,16	4 291 629,65
<b>TOTAUX</b>	<b>2 835 497,46</b>	<b>3 234 384,26</b>	<b>1 799 305,01</b>	<b>1 060 905,61</b>	<b>4 631 142,25</b>	<b>4 291 629,65</b>
Résultats de clôture		398 886,80	738 399,40		339 512,60	
Restes à réaliser			7 930,00	240 193,86	7 930,00	240 193,86
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>2 835 497,46</b>	<b>3 234 384,26</b>	<b>746 329,40</b>	<b>240 193,86</b>	<b>3 581 826,86</b>	<b>3 474 578,12</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		398 886,80	506 135,54		107 248,74	

Le résultat excédentaire en fonctionnement devra être affecté intégralement en investissement.

LIBELLES	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
<b>COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EAU ASSAINISSEMENT</b>						
Résultats reportés				857 567,61		857 567,61
Opérations de l'exercice	425 692,96	557 106,52	403 492,21	499 023,65	829 185,17	1 056 130,17
<b>TOTAUX</b>	<b>425 692,96</b>	<b>557 106,52</b>	<b>403 492,21</b>	<b>1 356 591,26</b>	<b>829 185,17</b>	<b>1 913 697,78</b>
Résultats de clôture		131 413,56		953 099,05		1 084 512,61
Restes à réaliser			25 642,00	0,00	25 642,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>425 692,96</b>	<b>557 106,52</b>	<b>25 642,00</b>	<b>953 099,05</b>	<b>451 334,96</b>	<b>1 510 205,57</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		131 413,56		927 457,05		1 058 870,61

Monsieur Le Balch propose que le résultat excédentaire en fonctionnement soit affecté en totalité sur la section d'investissement du budget primitif 2015.

LIBELLES	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
<b>COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT</b>						
Résultats reportés		113 764,58	318 904,63		318 904,63	113 764,58
Opérations de l'exercice	0,10	0,00	0,00	0,00	0,10	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>0,10</b>	<b>113 764,58</b>	<b>318 904,63</b>	<b>0,00</b>	<b>318 904,73</b>	<b>113 764,58</b>
Résultats de clôture		113 764,48	318 904,63		205 140,15	
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>0,10</b>	<b>113 764,58</b>	<b>318 904,63</b>	<b>0,00</b>	<b>318 904,73</b>	<b>113 764,58</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		113 764,48	318 904,63		205 140,15	

Monsieur Le Balch propose que le résultat excédentaire en fonctionnement soit affecté en totalité sur la section de fonctionnement du budget primitif 2015.

**A l'unanimité des présents, les comptes administratifs sont approuvés ainsi que l'affectation des résultats.**

#### **Vote des comptes de gestion 2014**

Les comptes de gestion reprennent l'ensemble des opérations et mouvements comptables de la commune. Ces documents sont dressés par le Trésor Public.

En raison de la concordance des écritures avec les comptes administratifs, il est proposé au conseil municipal d'approuver les comptes de gestion pour l'année 2014.

**A l'unanimité des présents, les comptes de gestion 2014 sont approuvés.**

#### **Signature de deux contrats aidés pour les services techniques et pour l'école**

Daniel Le Balch propose au conseil municipal deux recrutements en CAE à temps complet sont prévus :

- L'un aux services techniques et plus précisément pour des missions liées à l'entretien des bâtiments pour une durée de un an
- L'autre auprès de l'école maternelle pour assurer les missions d'assistance aux enseignants pour une durée de un an

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur cette proposition.

**A l'unanimité des présents, le conseil approuve le recrutement des deux contrats aidés et autorise le maire à signer les contrats.**

#### **Signature des contrats saisonniers pour 2015**

Daniel Le Balch propose au conseil municipal l'emploi de 3 saisonniers pour les services techniques pour les périodes suivantes :

- Un adjoint technique à temps du 1<sup>er</sup> mai au 31 août
- Deux adjoints techniques à temps complet du 15 juin au 15 septembre

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur cette proposition.

**A l'unanimité des présents, le conseil approuve le recrutement des saisonniers et autorise le maire à signer les contrats.**

#### **Attribution des bons aux vêtements pour le personnel communal**

Comme chaque année, la commune du Guilvinec fait part aux agents des bons aux vêtements. Auparavant, cette gratification était octroyée par le Comité des œuvres sociales.

Il est proposé au conseil municipal de définir les modalités de versement des bons aux vêtements attribués au personnel titulaire et non titulaire permanent de la collectivité ainsi que les agents mis à disposition auprès de la collectivité. L'ensemble des bénéficiaires devra avoir au minimum une année d'ancienneté.

Les conditions d'attribution seraient les suivantes :

- le montant maximum des bons aux vêtements distribués à chaque agent est de 145€, en deux versements.
- ce montant sera proratisé en fonction du temps de travail et du nombre de jours d'éloignement temporaire de service (quel qu'en soit le motif) pendant la période de référence de calcul (de février 2013 à mars 2014). Une retenue de 1/360ème par jour d'absence sera effectuée.

Avec 14 voix pour, 2 abstentions (Gaëlle Le Gall, Marie-Claude Aubrée-Lijour) et 3 contre (Jocelyne Laurent, Etienne Le Bellec et Guillaume Couant), le conseil approuve l'attribution des bons aux vêtements au personnel dans les conditions évoquées ci-dessus.

Les votes contre se justifient par les conditions d'attributions et non sur le principe même des bons aux vêtements. Les élus estiment que les accidents de travail devraient ne pas être intégrés dans les motifs d'éloignement temporaire de service.

### **Convention « Association Petite Enfance du Pays Bigouden »**

Madame Stéphanie Gadonnay précise au conseil municipal que cette association gère la crèche de Ti Liou et le Relais Assistantes Maternelles.

Concernant le RAM, la participation 2015 de la commune du Guilvinec se monte à 4163,67 €, étant calculée en fonction de 4 critères (population INSEE, nombre d'enfants de moins de 3 ans résidant sur la commune, nombre d'assistantes maternelles, nombre de demi-journées d'ateliers d'animation prévus sur l'année 2015).

Cette participation sera acquittée en 4 versements de 1040,92 € en début de chaque trimestre.

Concernant la crèche et la halte-garderie, la convention prévoit :

- qu'à chaque début de trimestre, la commune s'engage à verser une participation calculée sur la fréquentation moyenne de l'année précédente.
- qu'un ajustement réalisé en début d'année suivante en fonction des effectifs réellement accueillis.
- que le montant de la subvention sera de 2.85€ par heure de garde et par enfant.

Le montant total de la participation pour l'année 2014 s'est élevé à 10 924,77 € avec un trop perçu de 1345,92 €.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le maire à signer la convention du RAM pour 2015, prévoyant une participation de 1040,92 € par trimestre.
- d'autoriser le maire à signer la convention avec la crèche Ti Liou pour l'année 2015, incluant une subvention calculée sur la base de 2.85€ par heure de garde et par enfant.

**A l'unanimité des présents, le conseil approuve les propositions.**



### **Convention d'objectifs avec l'office de tourisme du Guilvinec**

Albane Bodéré informe le conseil municipal, qu'à l'occasion de la demande de classement de l'office de tourisme, une convention d'objectifs doit être signée. Le projet de convention était joint au rapport de présentation. Elle prévoit notamment les objectifs donnés à l'office de tourisme et les indicateurs permettant d'apprécier leurs réalisations.

Le conseil municipal est amené à accepter son contenu et autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Avec une abstention (Marie-Claude Aubrée-Lijour), le conseil approuve le contenu de la convention telle qu'elle a été jointe et autorise le Maire à la signer.

### **Exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardins (modification de la délibération du 14 novembre 2014)**

Par délibération du 14 novembre 2014, le conseil municipal a décidé d'exonérer les abris de jardin « soumis à déclaration préalable dont la surface est inférieure à 20 m<sup>2</sup> ».

Dans le cadre du contrôle de légalité, Monsieur le Préfet a adressé un courrier à la mairie recommandant de retirer le seuil de 20m<sup>2</sup> car la loi précise que l'exonération peut porter sur les abris soumis à déclaration préalable soit jusqu'à 40m<sup>2</sup>.

Afin de respecter l'esprit de la loi, il est proposé au conseil qu'une exonération de 50% soit mise en place pour les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

Avec une abstention de Gaëlle Le Gall, le conseil décide d'exonérer de 50% de la taxe d'aménagement les constructions/installations d'abris de jardins soumis à déclaration préalable.

### **Indemnisation pour le véhicule de portage des repas**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans une délibération du 9 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé la répartition par tiers de l'indemnisation des véhicules de l'ex-SIVU du GUILVINEC-PENMARCH-PLOMEUR. Le montant de cette indemnisation s'élève à 6500 €.

Les véhicules étant relativement vétustes, la communauté de communes a été dans l'obligation d'acquérir de nouveaux véhicules. Il a été décidé que les communes gardaient les anciens véhicules et abondaient pour l'achat des nouveaux.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur cette indemnisation.

**A l'unanimité des présents, le conseil accepte le versement de l'indemnisation des véhicules.**

### **Dénomination de l'impasse du lotissement de Kermeur**

Lors du bureau municipal du 10 février, la dénomination de l'impasse du lotissement de Kermeur était à l'ordre du jour. En effet, des problèmes liés aux réseaux de distribution sont survenus en raison de l'absence de dénomination.

Monsieur le Maire propose que cette impasse soit nommée « impasse de Derval » ou « allée de Derval » en référence au nom du dernier seigneur de Kergoz (Comte François Joseph de Derval).

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur cette proposition.

**La proposition n'ayant pas reçu d'avis favorable de la part de l'assemblée, la décision est ajournée à la prochaine séance du conseil municipal. Il est demandé aux élus ayant des idées de les transmettre par mail à la mairie (mairie@leguilvinec.com).**

### **Motion de soutien à Monsieur le Sénateur pour une région Bretagne à 5 départements**

*Etienne Le Bellec ne participe pas au vote.*

Par un courrier du 13 février, Michel Canevet, Sénateur du Finistère, a saisi l'ensemble des communes du département pour qu'une motion soit adoptée pour que le département Loire-Atlantique soit intégré à la région Bretagne. Voici le texte proposé :

#### **Février 2015 : vœu pour que le département de Loire-Atlantique soit intégré à la région Bretagne — délibération en Conseil Municipal**

##### Exposé :

Pour le rattachement du département de Loire-Atlantique à la Bretagne administrative.

Lors du redécoupage territorial adopté par le Parlement en décembre 2014, l'occasion a été manquée de réunifier la Bretagne pour répondre à l'ambition d'une région forte à échelle européenne, alors même que des objectifs de réduction du nombre de régions et d'évolution vers une taille plus conséquente avaient été exprimés.

L'organisation actuelle des cinq départements (Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Atlantique), bénéficiant d'un aménagement structuré sur le plan des transports et dynamisés par de nombreux échanges, traduit non seulement la légitimité historique d'un tel rassemblement, mais aussi sa pertinence économique et territoriale.

Avec 4,6 millions d'habitants, la Bretagne à 5 départements se hisserait au 22<sup>e</sup> rang des régions européennes tout en conservant une taille raisonnable.

Elle permettrait des synergies et donnerait lieu à la constitution d'une puissante région maritime avec de nombreux ports, notamment ceux de Brest et de Nantes-Saint-Nazaire, constituant le fer de lance d'une grande politique maritime au niveau national.

Renforcée sur le plan démographique et économique, la Bretagne deviendrait ainsi la première région agro-alimentaire d'Europe, disposant de 6 pôles de compétitivité.

Le Conseil Municipal de [...] appelle les parlementaires de tout bord, de Bretagne et des Pays de la Loire, ainsi que les élus locaux des départements et des régions concernés, à mettre en œuvre les mécanismes disponibles pour aboutir à une Bretagne à cinq départements, plus cohérente, plus forte, et pleinement conforme à notre histoire.

**Avec une abstention (Jocelyn Laurent), la motion est adoptée.**

A la demande de questions diverses, Monsieur Le Bellec prend la parole et lit la question suivante : « Ma question s'adresse à Monsieur le Maire à titre de représentant du Guilvinec à la Communauté de Communes du Pays Bigouden sud (CCPBS).

Monsieur le Maire, j'ai pris connaissance du Contrat de territoire établi entre le département du Finistère et la CCPBS.

Je passerai sur les lacunes et insuffisances évidentes du contrat qui paraît avoir été signé dans l'urgence, voire la précipitation.

Passé ce constat, le contrat énonce (Article III-1-b : Projets retenus)

« ***Bâtiment relais pour une conserverie à Penmarc'h***

***Le projet prévoit la construction d'un bâtiment à Penmarc'h (ZA Prat Gouzien) pour une activité de conserverie de produits de la mer. Une procédure de bâtiment-relais est prévue.***

***Montant du projet : 3 000 000 € »***

Monsieur le Maire, cette manne financière ne tombe pas du ciel, elle est une part du produit de l'impôt. C'est de l'argent public.

Or ce financement très important, n'est pas destiné à une jeune entreprise de conserverie qui désirerait prendre son essor et créer des emplois en profitant des facilités octroyées par le système des usines-relais, mais serait d'après les informations dont je dispose mise à la disposition des établissements de la très ancienne et très prospère société Furic.

Celle-ci a déjà profité, voici une quinzaine d'année, d'un plan de financement similaire qui fit grand bruit et scandalisa à l'époque.

Cette information est corroborée par un article publié dans le journal *Ouest-France* du 15 janvier 2014 faisant état du montant du projet de la Compagnie Bretonne du Poisson (groupe Furic) d'une « usine neuve » en 2016 pour un montant avoisinant les 5 millions d'euros. Selon les déclarations de M. Sten Furic : « ***nous avons besoin de nous agrandir et de diversifier les activités*** ». Celui-ci ajoutait entre autres : « ***Il permettra d'augmenter les capacités de production, de gagner [...] en productivité.*** »

Dans un article récent paru sur internet, rapportant les propos de M. David Chevrier - vice-président de la CCPBS en charge de l'économie - qui évoquait entre autres le site de Prat Gouzien, il était fait état de la mise à disposition de cinq à six terrains, dont un de 15000 m<sup>2</sup> « ***d'ores et déjà réservé par la Compagnie Bretonne du Poisson. Cette conserverie basée actuellement sur le port de Saint- Guénolé prévoit la construction d'une nouvelle usine*** ».

Entretien volontairement la confusion, M. Chevrier oublie de préciser que ce n'est pas la conserverie Furic qui prévoit la construction de cette usine, mais bien la CCPBS pour le compte de cette même société, de l'argent public arrosant ainsi des intérêts privés !

Monsieur le Maire, comme représentant de notre commune à la CCPBS, vous est-il possible de confirmer ou d'infirmer ces informations ? »

Daniel Le Balch répond que ce projet consiste en un transfert d'usine avec recherche du meilleur financement possible entre un montage privé et un montage public. Si la Compagnie du poisson parvient à mobiliser suffisamment de fonds par le biais de subventions (Département, Europe), elle en assurera le projet en son nom, ou c'est la CCPBS qui le fera contre un loyer à honorer.

La Secrétaire de séance,  
Albane Bodéré

